

Recherche de provenances des œuvres d'art

RS7608 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	120, 126, 325n
Formacode(s)	14215, 45075, 14216, 13267, 13253
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2026
Date d'échéance	29/05/2031

Certificateur(s)

UNIVERSITE PARIS NANTERRE · SIRET : 19921204400010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La question de la provenance des œuvres se trouve au croisement de deux sujets d'actualité récents : la restitution des œuvres d'art issues de trafics et la restitution de biens acquis à la suite de spoliations ou d'actes de possession dans des contextes coloniaux qui conduisent aujourd'hui à remettre en question leur possession par des personnes publiques et privées. Depuis le renforcement du cadre législatif observé au cours de la dernière décennie, on assiste à une large prise de conscience des professionnels des enjeux afférents aux restitutions dans un contexte post-colonial ou post-seconde guerre mondiale. Par ailleurs la permanence voire l'accroissement du trafic illicite des antiquités et des œuvres d'art éveille génère un risque pour l'acquisition et l'exposition des biens culturels et génère de nouvelles exigences en termes de transparence et d'éthique des transactions.

L'exercice de la recherche de provenances requiert des compétences historiques et rédactionnelles selon les standards du monde de l'art. Elle exige aussi des compétences juridiques pour tout ce qui concerne le statut des biens, les droits des possesseurs, pour se prémunir de tout insécurité juridique lors d'une acquisition. Le chercheur de provenance est également moteur dans le développement d'une nouvelle éthique dans les acquisitions de biens culturels. A cette fin, la certification spécialise des professionnels en droit et en histoire de l'art à la sécurisation des acquisitions. Elle doit leur permettre de participer à des procédures d'acquisition de revendications voire de restitutions d'œuvres d'art. Elle accompagne les orientations ministérielles pour renforcer les compétences des acteurs publics et privés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire les professionnels du monde culturel à agir de façon éthique.

Identifier et déterminer le statut légal d'un bien culturel.

Réaliser une description historique d'une œuvre d'art.

Médiatiser la recherche de provenance d'une œuvre d'art.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

LOIS

LOI n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945

LOI n° 2022-218 du 21 février 2022 relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites

DECRETS

Décret n° 2025-953 du 8 septembre 2025 portant restitution d'un bien culturel ayant fait l'objet d'une spoliation dans le

contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945
 Décret n° 2024-11 du 5 janvier 2024 instituant une commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites
 Décret n° 2020-1718 du 28 décembre 2020 modifiant le régime de circulation des biens culturels
 Décret n° 2018-630 du 17 juillet 2018 portant diverses dispositions communes à l'ensemble du patrimoine culturel
 Décret n° 2017-1571 du 16 novembre 2017 portant publication du deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signé à La Haye le 26 mars 1999
 Décret n° 2017-1047 du 10 mai 2017 relatif au Conseil artistique des musées nationaux
 Décret n° 2016-1573 du 22 novembre 2016 relatif à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne
 Décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine (livres Ier à VI)
 Ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine
 Ordonnance n°45-770 du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12-11-1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi
 Code du patrimoine
 Code de déontologie de l'iCom pour les musées

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent être diplômés d'un titre de niveau 7 qui peut être un master en droit ou en histoire de l'art et posséder une expérience professionnelle de deux ans dans les métiers visés : employé.es de musées ou d'institutions culturelles, professionnels du marché de l'art, juristes.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- La coordinatrice pédagogique du DU "Recherche de provenances des œuvres, enseignante-chercheuse et maître de conférences en histoire de l'art moderne à l'université Paris Nanterre ;
- Une enseignante-chercheuse en droit privé et sciences criminelles ;
- Un chercheur en provenances évaluant en tant que membre externe.

Base légale

Date de décision	29/05/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2031
Date de dernière délivrance possible	29/11/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	17	—	—	—
2024	12	—	—	—
2023	11	—	—	—
2022	8	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 000 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.